que c'est une erreur de dire que dans quelques pays réputés catholiques les immigrants devraient jouir de la liberté de leur culte.... (écoutez! écoutez!)—je vois que les cris de "écoutez! écoutez!" que font entendre quelques-uns de mes hon, amis sont articulés sur le ton de la raillerie, mais je leur demande de refléchir honnêtement sur l'opinion que j'émets. Supposons qu'il soit possible aux protestants du Canada de parler de la même manière que l'a fait le chef de l'église remaine, et qu'il leur soit donné d'ériger en principe que nous ne devons pas accorder la liberté de culte à ceux qui diffèrent avec nous de croyance religieuse, ne pensez-vous pas que les catholiques du Haut-Canada auraient raison d'être alarmés? Or, mes hon, amis, je vous demande de me faire la justice de juger ce que je dis à son bon point de vue et non de croire que je veuille attaquer votre religion. Je vous demande de me faire cette justice, surtout dans un cas comme celui-ci, où les protestants du Bas-Canada sont à la veille, si non d'être livrés au pouvoir de la hiérarchie catholique romaine, au moins d'être assujétis à son influence, ce qui, je crois, reviendrait au même. Je vous demande de yous figurer ce qu'ils ont pu penser lorsqu'ils ont lu le passage de la lettre encyclique que j'ai citée.

L'Hon. Proc.-Gén. CARTIER—Je demande à l'hon. monsieur de me permettre de dire un mot. La minorité protestante du Bas-Canada a toujours véou d'accord, non seulement avec les catholiques, mais même avec le clergé catholique de cette section, et, au nom des protestants du Bas-Canada,—de la majorité d'entre eux au moins,—je puis de même dire qu'ils sont assez bien convaincus de la libéralité de notre clergé et des catholiques en général pour n'avoir aucune des craintes que l'hon. monsieur manifeste en ce moment. (Ecoutez!)

Col. HAULTAIN—Tant mieux; mais il ne s'ensuit pas moins que, dans une affaire comme celle-ci, ce qui émane de mon hon ami le proc.-gén. Est est de peu de poids comparativement à ce qui émane du chef de l'église catholique romaine. Remarquez que je n'accuse pas mes compatriotes Franco-Canadiens d'intolérance. Je dis seulement que les protestants du Bas-Canada ont raison d'avoir des craintes, sachant dans quelle position ils vont se trouver vis-à-vis de la hiérarchie catholique, et que ce trait d'intolérance que je viens de citer émane de celui qui inspire cette hiérarchie. Pourquoi faire

mention de cela? Serait-ce pour susciter quelque difficulté à l'égard du projet ? Tout au contraire. Je parle en temps opportun et dans le seul but de faire donner à mes co-religionnaires du Bas-Canada des garanties qui leur assureront cette tolérance et ces généreux sentiments dont les catholiques romains ont jusqu'ici fait preuve à leur égard : et si je demande maintenant ces garanties, c'est pour éviter la nécessité où l'on pourrait se trouver de les donner plus tard. Je n'ai que faire de déclarer quels sont mes sentiments. -ce sont ceux de tout protestant anglais; nous accordons volontiers à nos compatriotes catholiques romains ce que nous voulons pour nous : la liberté de conscience et le libre exercice de tout droit politique. (Ecoutez! écoutez!)

L'Hon. J. S. MACDONALD—L'hon. proc.-gén. Est a parlé au nom des protestants du Bas-Canada, et mon hon. ami, le député de Peterborough, (Colonel. HAULTAIN), a fait la même chose avant lui. Comment allons-nous décider entre les deux?

L'Hon. M. McGEE—L'hon. représentant de Cornwall est comme la feuille blanche qui sépare l'ancien et le nouveau testament, et n'appartient ni à l'un ni à l'autre (Hilarité.)

L'Hon. J. S. MACDONALD — Je trouve récliement cette question très importante. L'hon. député de Peterborough parle au nom des protestants du Bas-Canada, et l'hon. price-gén. Est prétend, lui aussi, exprimer leur opinion. En faveur duquel allons-nous décider?

L'Hon. Proc.-Gén. CARTIER — Ainsi que le sait l'hon. député, j'ai déjà fourni une longue carrière politique, e', pendant tout ce temps, j'ai toujours pris fait et cause, lorsque je la savais attaquée, pour la hiérarchie catholique du Bas-Canada, mais, en même temps, je n'ai jamais manqué d'agir de même pour le maintien des droits de la minorité protestante, et o'est à cela que je dois d'avoir toujours eu la conflance de ce corps.

L'Hon. J. S. MACDONALD—Non pas

com:ne corps.

L'Hon. M. ALLEYN—Je propose que cette partie de la discussion soit remise à dimanche. (On rit.)

L'Hon J. S. MACDONALD—Et, avant de commencer, nous chanterons la doxologie.

tion ils vont se trouver vis-à-vis de la hiérarchie catholique, et que ce trait d'intolérance que je viens de citer émane de celui qui inspire cette hiérarchie. Pourquoi faire COL. HAUL/TAIN—Je crois, M. l'ORA-TEUR, que ce sujet est trop sérieux pour qu'il soit une occasion de plaisanteries insignifiantes. Je parle de ce que je sais quand